



Communiqué de presse

Paris, le 10 février 2025

Élections des Chambres d'agriculture, transmission du foncier et Congrès : la FNPPR s'impose dans le paysage agricole

Après le succès de son Congrès qui a réuni près de 500 bailleurs agricoles en mai dernier, la Fédération de la Propriété Privée Rurale renforce sa position d'organisation nationale la plus représentative des bailleurs ruraux au terme des élections des Chambres d'agriculture et se réjouit d'une évolution législative en faveur de la transmission du foncier agricole.

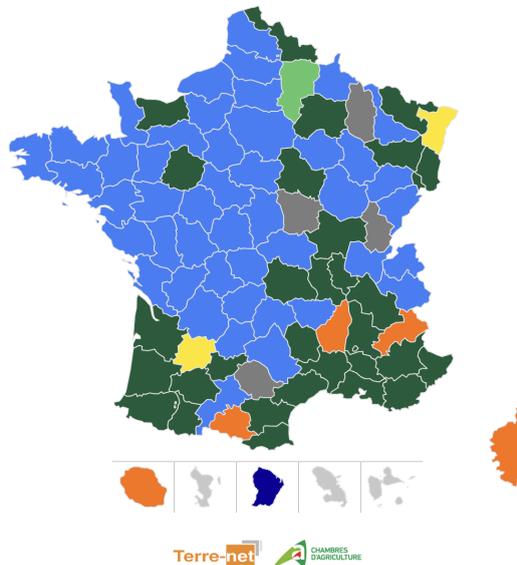
Totalement indépendante financièrement et politiquement, la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale ne cesse d'alerter quant aux enjeux de la transmission du foncier agricole : permettre le maintien de l'agriculture et donc assurer la souveraineté alimentaire française. En effet, ***“150.000 agriculteurs prendront leur retraite dans la décennie à venir, soit 10 millions d'hectares qui changeront de mains, rappelle Bruno Keller, président de la Propriété Privée Rurale, si rien n'est fait, c'est la porte ouverte au rachat de terres agricoles françaises par des investisseurs étrangers ou à l'abandon des terres et de l'environnement”***.

Un succès confirmé aux élections des Chambres d'agriculture

À l'issue du scrutin, la Propriété Privée Rurale conforte sa position de premier syndicat du collège des propriétaires-bailleurs.

Bruno Keller, président de la FNPPR, s'en réjouit : ***“C'est le fruit d'un travail de plusieurs années, pour accompagner les bailleurs agricoles et expliquer et défendre auprès des pouvoirs publics leurs attentes”***.

Ce succès légitime la requête d'une meilleure représentativité des bailleurs au sein des Chambres puisqu'ils participent à hauteur de 38% au financement de cette structure en ne bénéficiant que d'une seule place, soit 3%. **Pourquoi ne pas mettre la gouvernance en adéquation avec la réalité économique ?**



En bleu, la FNPPR ou liste d'union PPR-FNSEA

Source : <https://urlr.me/BAnGaT>

Autre avancée significative dans le PLF 2025 pour la transmission du foncier

Outre les contraintes du statut du fermage, **le poids de la fiscalité foncière décourage la conservation du foncier agricole**. Guillaume Sainteny, membre de l'Académie d'agriculture de France et auteur de *Le climat qui cache la forêt*, rappelait ainsi lors du Congrès de la Fédération que **“le loyer de fermage qui est la moitié de ce qu'il devrait être pour des raisons réglementaires, est pourtant fortement taxé”**.

Dès lors, la Propriété Privée Rurale se félicite de l'adoption d'une mesure, dans le **Projet de Loi de Finances pour 2025, visant à réduire l'assiette de taxation des biens fonciers ruraux lors de leur transmission**. Une mesure de bon sens pour **favoriser la transmission du foncier au profit des nouvelles générations**, éviter l'abandon de terres agricoles et le risque de prédatons étrangères.

Forte de ces avancées, la Fédération appelle à **poursuivre le travail de modernisation et d'assouplissement des règles liées au statut du fermage**.

Contact presse

Foulques d'Argoeuves - 06 69 56 81 65 - foulques.dargoeuves@artcher.fr

Timothée Gaget - 06 23 65 01 73 - timothee.gaget@artcher.fr

À propos de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale

La Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale est la seule association professionnelle indépendante qui représente et défend les intérêts de plus de 4 millions de propriétaires agricoles et ruraux.

<https://www.propriete-rurale.com/>